

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales



Le 6 décembre 2023

TABLE DES MATIÈRES

ITINÉRANCE

M^{me} Holt

L'hon. M. Austin

M^{me} Holt

L'hon. M. Austin

M^{me} Holt

SOINS DE SANTÉ

L'hon. M. Fitch

M^{me} Holt

L'hon. M. Fitch

M^{me} Holt

PENSIONS

L'hon. M. Higgs

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

HÔPITAUX

M. McKee

L'hon. M. Higgs

M. McKee

L'hon. M. Higgs

L'hon. M. Higgs

L'hon. M. Higgs

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

ÉDUCATION

M^{me} Landry

L'hon. M^{me} Johnson

M^{me} Landry

L'hon. M^{me} Johnson

M^{me} Landry

L'hon. M^{me} Johnson

GARDERIES

M. K. Arseneau

L'hon. M^{me} Johnson

M. K. Arseneau

L'hon. M^{me} Johnson

M. K. Arseneau

L'hon. M^{me} Johnson

STATUT DE L'ARTISTE

M^{me} Thériault

L'hon. M^{me} Scott-Wallace

M^{me} Thériault

L'hon. M^{me} Scott-Wallace

NORMES D'EMPLOI

L'hon. M^{me} Dunn

M. Coon

L'hon. M^{me} Dunn

VIOLENCE SEXUELLE

L'hon. M. Fitch

M^{me} Mitton

L'hon. M. Fitch

ÉCOLES

L'hon. M^{me} Johnson

M^{me} Landry

L'hon. M^{me} Johnson



Questions orales

[Traduction]

ITINÉRANCE

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Ma première question aujourd'hui s'adresse au ministre de la Sécurité publique. Ce dernier a fait hier des observations aux médias qui me hantent. Il a dit : Des gens meurent tout le temps dans des accidents de la route, mais nous ne déclarons pas d'état d'urgence. C'est peut-être vrai, mais je ne peux pas m'imaginer comment ont dû se sentir la mère et les trois enfants d'Adam Dickerson en entendant de tels propos.

Le logement est une responsabilité provinciale, et la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick relève du ministre de la Sécurité publique. Ce dernier présentera-t-il des excuses à la famille d'Adam Dickerson et lui dira-t-il ce que son ministère et lui feront pour qu'aucun autre décès évitable ne se produise — que personne d'autre ne perde la vie — à St. Stephen?

L'hon. M. Austin (Fredericton-Grand Lake, ministre de la Sécurité publique, PC) : Merci, Monsieur le président. Écoutez, il ne fait aucun doute que, lorsqu'une personne meurt tragiquement, que ce soit d'une surdose liée à la toxicomanie ou autrement, cela brise le coeur à tout le monde, à nous tous ici. Ce qu'on tentait de souligner hier, c'est le fait que des difficultés se posent à nous dans la province et, franchement, dans tout le pays. Le Nouveau-Brunswick n'est pas le seul endroit qui est aux prises avec l'itinérance, les dépendances et la santé mentale. C'est le cas dans chaque autre province du Canada et dans chaque État des États-Unis. Nous sommes aux prises avec un problème nord-américain et, je dirais, mondial.

L'état d'urgence ne permet pas de fournir plus de ressources pour régler le problème que ce que nous sommes disposés et aptes à fournir aujourd'hui. Je dis à la chef et députée d'en face qu'il est réducteur de dire que la question relève simplement du gouvernement provincial. Elle incombe à vos homologues fédéraux. Elle incombe aux municipalités. Il nous incombe à tous en tant que province de redresser la situation.

[Original]

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je suis déçue de voir que le ministre ne prenne aucune part des responsabilités dans ce dossier. C'est absolument vrai que le fédéral et les municipalités ont leur part des responsabilités. Ici, nous parlons d'une municipalité qui demande de l'aide ; elle ne veut pas un débat technique à savoir si c'est une situation d'urgence.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

Les gens ont besoin d'aide, et j'ai demandé au ministre de confirmer les mesures que son ministère et lui prendront pour aider la municipalité de St. Stephen à assurer la sécurité des gens et faire en sorte que personne d'autre ne meure. De quelles mesures vous chargerez-vous, Monsieur le ministre?

L'hon. M. Austin (Fredericton-Grand Lake, ministre de la Sécurité publique, PC) : Monsieur le président, je vous garantis que nous prendrons beaucoup plus de mesures que les gens d'en face en ont pris ces dernières années. Je peux vous l'affirmer.

Nous comptons 80 nouveaux membres de la GRC qui font respecter la loi, y compris dans des secteurs de St. Stephen. Ils contribuent à l'application des lois dans le cas de certains des problèmes de criminalité dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick. Nous avons enfin une ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick qui travaille avec diligence afin d'offrir une certaine sécurité et un abri aux gens qui sont dans la rue. Nous avons une ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances qui travaille à la création d'un établissement de traitement doté de 50 lits pour les personnes aux prises avec de telles difficultés.

Tous les problèmes qui se posent à nous aujourd'hui découlent des politiques de M. Trudeau et des programmes de gauche qui dégradent notre société. C'est ce que nous voyons à l'échelle du pays ; il faut donc que les administrateurs aux paliers municipal, provincial et fédéral cessent de se jeter le blâme. Nous devons nous attaquer de concert aux problèmes en question et faire en sorte que les gens aient un endroit chaud où dormir et le ventre plein.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, notre équipe transmet ses sincères condoléances à Adam Dickerson et à sa famille. Il n'est malheureusement pas le seul. D'autres personnes du Nouveau-Brunswick ont perdu la vie ici en raison de nos difficultés à remédier à la crise de l'itinérance ainsi que de la santé mentale. Toutefois, je vais passer à autre chose, car il y a une autre situation qui met la vie d'autres personnes du Nouveau-Brunswick en danger.

SOINS DE SANTÉ

Cela fera bientôt un an que les gens de Grand Manan n'ont pas accès aux services d'évacuation médicale MEDEVAC. Il y a quelques mois, les responsables du service d'ambulance aérienne leur ont promis d'étendre et d'améliorer ses services à Grand Manan. Il était question de fournir un deuxième avion. Cet avion n'a pas atterri une seule fois à Grand Manan. Il a été question de recruter des pilotes. Nous voyons ce qui se passe à Moncton, mais aucun service n'a été fourni aux gens de Grand Manan.



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Chaque année, une centaine de personnes utilisent le service MEDEVAC pour avoir accès à des soins de santé urgents, et nous approchons du moment où le service de traversier sera réduit. Les gens de Grand Manan ont peur et sont en danger. Ils attendent de savoir comment la situation sera traitée. Le ministre dirait-il aux gens de Grand Manan comment il assurera leurs services d'urgence?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, merci beaucoup. Je vous remercie de la question. Il est certain que les projets que j'avais envisagés pour Grand Manan ne se sont pas concrétisés. Différentes compagnies, comme EM/ANB et Voyageur Aviation, sont des parties prenantes. C'est bien connu. Elles sont en négociation avec d'autres entités de l'île afin de fournir l'avion en question.

Le tout a pris plus de temps que prévu, mais je peux vous dire ceci : Il y a toujours un plan exhaustif visant les services d'urgence et de triage fournis par les professionnels de la santé à Grand Manan et sur le continent. Cela comprend un avion du service d'évacuation de la Nouvelle-Écosse et l'hélicoptère Sea King. Ensuite, c'est à partir de là que tout s'enchaîne. Voilà ce qui permet d'assurer les soins aux gens de Grand Manan à l'heure actuelle. Nous continuerons à travailler avec les différentes parties prenantes, qui finiront par assurer la livraison d'un avion, afin de fournir des services d'urgence aux gens de Grand Manan.

[Original]

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Je suis reconnaissante qu'il y ait un pansement en place avec des services qui viennent de Halifax, mais je pense que cela ne rassure pas les gens de l'île Grand Manan.

[Traduction]

Je ne peux pas m'imaginer qu'il est très rassurant d'entendre qu'une solution temporaire est en place. Un hélicoptère Sea King ou un avion pourrait au besoin venir de la Nouvelle-Écosse. Je vous suis reconnaissant d'avoir dit que vous voulez trouver une solution. Pouvez-vous nous dire quelles seront les prochaines étapes et à quel moment les gens de Grand Manan peuvent s'attendre à entendre parler de progrès?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, Monsieur le président, je suis sûr que les pilotes d'hélicoptère Sea King ne sont pas considérés comme une solution temporaire. Ils fournissent des services d'urgence aux gens de Grand Manan et des quatre coins de la province. Il s'agit de professionnels qualifiés qui fournissent des services du genre. C'est un élément du service de triage de Grand Manan.

En réponse précise à la question sur les prochaines étapes, je dirais que des représentants de Voyageur prévoient se rendre à l'île pour visiter le site. La députée d'en face doit se souvenir qu'une piste d'atterrissage a été construite. La piste vient d'être terminée à la fin

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

de septembre. Elle est plus longue, ce qui permettra à un autre avion d'y effectuer l'atterrissage et le décollage. Encore une fois, cela permet de fournir un service exceptionnel aux gens de Grand Manan. La prochaine étape, c'est que des représentants de Voyageur et les représentants municipaux se réuniront la semaine prochaine. Une visite du site aura lieu. D'autres discussions se poursuivront, dans l'espoir qu'elles se traduiront très bientôt par un avion au sol qui permettra de fournir des services d'urgence additionnels.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président, et merci, Monsieur le ministre, de la solution proposée. J'espère que la municipalité obtiendra plus de renseignements au sujet de la réunion qui aura lieu la semaine prochaine, car je ne pense pas qu'elle en soit au courant jusqu'ici.

PENSIONS

Notre équipe est d'accord pour dire que l'équité est importante. L'équité est très importante pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick et pour tous les gens de la province. Nous convenons également que la viabilité des régimes de pension des gens du Nouveau-Brunswick est extrêmement importante. Nous pensons qu'il est important que le gouvernement veille à la viabilité des régimes de pension.

Le premier ministre a fait valoir que ce qui l'obligeait à prendre une telle mesure radicale par voie législative, à défaut de négocier et d'établir des relations, c'était la non-viabilité des régimes de pension. Nous avons toutefois appris, et le ministre l'a confirmé, que deux régimes de pension sur les cinq régimes visés sont viables et que les autres qui ne le sont pas n'ont pas été touchés, car ils ont fait l'objet d'un processus d'évaluation par une commission indépendante. Voilà une étape qui a été définie dans le protocole d'entente. Le premier ministre nous présenterait-il une liste de...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la députée.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci de la question. En fait, lorsqu'on passe le processus en revue avec les actuaires, on détermine la viabilité des pensions. Il ne s'agit pas de savoir quel serait le chiffre aujourd'hui. Je suppose que la chef de l'opposition parle probablement de régimes de pensions financés à 100 %. C'est peut-être le cas de deux ou trois régimes. Je sais pertinemment que c'est le cas pour certains des régimes. Toutefois, voilà ce qui arrive lorsqu'on passe le régime en revue avec les actuaires. On examine la situation et on détermine ce qui est nécessaire au titre d'un régime de pension à risques partagés, ce qui est nécessaire en matière de prestations, et comment le tout fonctionne.

Tout cela est pris en compte dans le processus de définition du régime de pension et de la manière dont il doit être financé dans l'avenir. Certains régimes de pension ont besoin d'un financement plus important que d'autres en raison de la démographie et du nombre réel de bénéficiaires. D'autres ont besoin de moins de fonds. C'est ainsi que fonctionne le processus

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

lorsque les actuaires de part et d'autre se réunissent et analysent la situation. Il n'y a pas de solution universelle. Nous le répétons depuis le début. Chaque régime de pension est examiné et évalué au cas par cas et en fonction de la voie à suivre pour assurer sa viabilité. Voilà comment fonctionne le processus. Merci, Monsieur le président.

[Original]

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Alors, étant donné qu'il ne s'agit pas d'une question liée à la viabilité des pensions, comme le premier ministre l'a avancé hier, et que chaque cas est différent, peut-il nous dire quels autres régimes de pension sont dans un état précaire ici, au Nouveau-Brunswick? Pourquoi a-t-il choisi ces cinq régimes de pension, s'il ne s'agit pas d'un enjeu de viabilité? Mais, comme il l'a dit, le processus consiste à trouver des actuaires. Dans le cadre du processus du MOA, il fallait utiliser les services d'actuaires ; alors, pourquoi ne pas maintenir le processus prévu dans le memorandum d'accord qui a été signé? De plus, le premier ministre peut-il nous dire combien d'autres régimes de pension ne sont pas viables au Nouveau-Brunswick?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, la viabilité des cinq régimes de pension qui ont été cernés suscite de toute évidence des préoccupations, dans certains cas plus que d'autres, comme je viens de le dire. Le protocole d'entente a été suivi dans son intégralité. Nous avons procédé ainsi à plusieurs reprises. Il ne s'agit pas d'une question de négociation collective. Il s'agit d'un processus qu'il avait été convenu de suivre, mais qui ne l'a pas été, et aucun échéancier n'est prévu. En fait, l'arbitre a passé en revue les discussions qui se sont échelonnées sur deux ans. Celles-ci n'ont mené à aucun progrès.

Je pense que c'est hier que nous avons appris — je dis que nous l'avons appris hier, car c'est devenu évident hier — que la préoccupation est assurément de savoir combien d'employés au sein du système comprennent vraiment leur régime de pension, la sécurité qu'offre celui-ci, le cas échéant, et ce que la discussion sur la réforme des pensions signifie pour eux. Chaque employé recevra une lettre indiquant clairement ceci : Voici avec qui communiquer, et voici un conseiller à qui vous pouvez parler. C'est pour que les employés comprennent bien. Monsieur le président, nous avons constaté que, dès que les gens connaissent et comprennent le régime de pension, nous pouvons corriger celui-ci.

[Original]

HÔPITAUX

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, la semaine dernière, le ministre de la Santé a avoué que les décisions dans le domaine de la santé sont prises par le Conseil de collaboration du système de santé, ce qui défavorise les régions lorsque vient le temps de

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

prendre les décisions nécessaires pour améliorer les services de soins de santé. L'exemple des salles d'opération hybrides de Saint John et de Fredericton a fait les manchettes. En fait, cela équivaut à une fusion des réseaux de santé. Cela a été fait par le premier ministre pour s'assurer que les décisions politiques sont prises par une superstructure formée de personnes non élues qu'il gère lui-même. Il existe une absence totale de transparence dans les décisions.

Donc, pour un gouvernement qui a mis l'accent sur la gouvernance locale, il a tout fait pour mettre en place une supercentralisation et une opacité dans les prises de décisions en matière de santé. Que cela veut-il dire pour les autres hôpitaux, comme l'Hôpital régional Dr-Georges-L.-Dumont, par exemple, qui ont des projets sur la table? Auront-ils à attendre jusqu'à ce que les projets de Saint John soient réalisés en premier?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, au sujet de notre système de soins de santé, nous avons appris pendant la pandémie à quel point nous travaillons bien ensemble. Même si nous pouvons avoir deux réseaux complètement indépendants, soit Vitalité et Horizon — indépendants pour ce qui est de leurs activités —, les meilleurs soins de santé sont fournis à toutes les personnes du Nouveau-Brunswick lorsque nous trouvons des façons de nous compléter mutuellement sur le plan du rendement. L'ensemble du processus touchant les conseils actuels et le conseil de collaboration vise la prise de décisions dans l'intérêt supérieur des patients du Nouveau-Brunswick.

En d'autres mots, Monsieur le président, si on vous dit, à Fredericton ou à Moncton, que vous ne pouvez pas subir une arthroplastie de la hanche ou du genou au cours des deux prochaines années, mais qu'un médecin à Bathurst ou à Campbellton peut pratiquer l'opération, nous devons coordonner les activités et donner aux patients l'occasion d'obtenir les meilleurs soins de santé. Bon, l'endroit où cela peut se produire dans la province... Nous pouvons peut-être même offrir certaines garanties quant aux échéanciers pour que les soins critiques ne soient pas facultatifs. Il s'agit d'une exigence fondée sur la nécessité d'utiliser la totalité de nos ressources, tant nos ressources humaines que nos biens matériels. Nous pouvons faire mieux en soins de santé. Nous pouvons faire mieux ensemble en ce qui a trait à notre façon de mener nos activités et...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, le premier ministre a comme obsession de centraliser le pouvoir entre ses propres mains, et c'est ce qu'il a fait dans le cas du Conseil de collaboration du système de santé, qui représente une fusion de fait des régies régionales de la santé. Il amène les collectivités à se faire concurrence pour que des projets soient réalisés chez elles. Cela ne fonctionne pas. Nous en avons été témoins dans le cas du modèle de salle d'opération hybride. Cela ne fonctionne pas. Les gens du

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

gouvernement dressent Fredericton contre Saint John, et ce, alors qu'ils ont fait campagne en 2018 et en 2020 contre la centralisation du pouvoir entre les mains du premier ministre. Ils ont passé les quatre dernières années à mettre en oeuvre la Réforme de la gouvernance locale afin que les collectivités aient davantage leur mot à dire dans les décisions qui servent l'intérêt de leur collectivité. En 2008, le ministre s'opposait à l'idée de passer de huit à deux régies régionales de la santé. Or, il a fait encore pire et impose la fusion des régies régionales de la santé, une fusion de fait. Comment s'attendre à ce que les décisions soient prises pour les collectivités, par les collectivités, alors que le conseil ne fonctionne déjà pas?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, il est très regrettable que le député d'en face utilise une telle tactique. Nous avons éloigné le tout de l'organe politique du gouvernement.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : En fait, nous avons dit que nous voulions que les conseils prennent des décisions sur les meilleurs soins de santé de la province, en tenant compte de l'ensemble du système de soins de santé plutôt que de dresser les collectivités les unes contre les autres. Monsieur le président, aujourd'hui, une question est soulevée. Lorsque nous avons nommé...

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Monsieur le député, je vous demande de... J'aimerais entendre la réponse. Nous avons entendu la question, et nous aimerions maintenant entendre la réponse.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Nous avons décidé que notre laboratoire provincial serait situé à l'hôpital Dumont, à Moncton. Une occasion s'y présente, car le laboratoire a donné le rythme pendant la pandémie de COVID-19. Le laboratoire a vraiment accompli un travail admirable. Il a analysé tous les échantillons de COVID-19 de l'ensemble de la province. Toutefois, savez-vous ce dont il aura besoin pour aller de l'avant? Il faudra une collaboration entre l'hôpital Dumont de Moncton et l'hôpital général pour qu'ils se partagent certaines responsabilités. Monsieur le président, est-ce une mauvaise chose? Est-ce une mauvaise chose pour nous de fournir ensemble de meilleurs services? Il ne s'agit pas de fusionner des régies de la santé. Ce qui importe, c'est de nous améliorer ensemble et d'obtenir de meilleurs résultats pour les patients.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

ÉDUCATION

M^{me} Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Merci, Monsieur le président. Le ministre de l'Éducation a annoncé la semaine dernière qu'il avait accepté un rapport et 11 recommandations d'un comité directeur mis sur pied en vue d'améliorer le secteur d'éducation anglophone. L'une des recommandations vise à accroître le nombre d'enseignants qualifiés et de professionnels spécialisés en services de santé dans le secteur d'éducation anglophone. Pour ce faire, le ministère collaborera avec ses partenaires et les districts scolaires — lesquels, en passant, le ministre voulait éliminer le printemps dernier aux termes d'un défunt projet de loi sur l'éducation — pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie complète de maintien en poste et de recrutement. Les membres de notre personnel enseignant sont surchargés, désabusés et frustrés, et ils quittent la profession. Ils ont besoin d'espoir, d'encouragement et de reconnaissance. Le ministre nous donnerait-il des détails sur la façon dont la nouvelle stratégie de recrutement et de maintien en poste sera mise en œuvre et nous dirait-il quand cela se produira?

L'hon. M^{me} Johnson (Carleton-Victoria, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC) : Monsieur le président, je dirais à la députée d'en face que je suis tout à fait consciente du stress que vivent les enseignants dans nos écoles. La pandémie de COVID-19 a très durement éprouvé tout le personnel enseignant ainsi que nos enfants. Nous avons pour objectif de bâtir un meilleur système d'éducation. Au sein du secteur d'éducation anglophone, nous connaissons une régression au chapitre de l'équilibre entre les classes, les problèmes de comportement et les pratiques d'éducation inclusive. Le ministère de l'Éducation tient à remercier le comité directeur et les groupes de travail ainsi que les milliers de personnes du Nouveau-Brunswick qui ont participé aux travaux avec nous. Les mesures à long terme visent avant tout à créer des secteurs d'éducation inclusifs, équitables et innovateurs qui donnent à chaque apprenant les moyens d'atteindre son plein potentiel. Ces mesures jetteront les bases d'un changement positif au sein du secteur d'éducation anglophone, ce qui profitera aux élèves, au personnel scolaire et aux familles et ajoutera aux mesures à court terme annoncées en juillet, lesquelles ont des effets positifs dans nos écoles.

M^{me} Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Monsieur le président, je remercie la ministre de sa réponse. Dans la même annonce la semaine dernière, le ministre a dit qu'il voulait améliorer l'apprentissage du français et élargir les options de cours et les possibilités d'apprentissage pour les élèves des écoles secondaires et des régions rurales. Il a aussi demandé au ministère d'étudier la possibilité d'assouplir les conditions d'entrée en immersion française pour les fonder sur la préparation des élèves. Le ministre nous dirait-il ce qu'il entend par « assouplir les conditions d'entrée en immersion française pour les fonder sur la préparation des élèves »?

L'hon. M^{me} Johnson (Carleton-Victoria, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC) : Je remercie la députée d'en face de la question. Il s'agit de recommandations à long terme et à court terme que le ministre a énoncées. Le ministre travaillera avec les



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

districts scolaires pour recruter des enseignants suppléants contractuels en se basant sur les besoins déjà cernés. Des postes en enseignement seront créés pour renforcer les compétences en littératie et en numératie des élèves de la maternelle à la 5^e année. De nouveaux postes de mentors en interventions comportementales (MIC) seront créés au sein du système. Un groupe de travail sera formé pour envisager des façons d'élaborer des profils d'élève et de rédiger des lignes directrices. Le ministère analysera l'actuelle charge de travail administratif. NB Lead, une stratégie de leadership élaborée en collaboration avec le ministère, la New Brunswick Teachers' Association, les districts scolaires et l'Université du Nouveau-Brunswick, sera lancée à l'automne.

Je répons en fait davantage à votre question précédente. Un centre de perfectionnement professionnel en ligne a été mis sur pied pour permettre aux éducateurs et aux partenaires clés d'avoir accès à des possibilités de formation professionnelle, et de nouveaux modules sur la désescalade, la corégulation et l'autorégulation et les salles de classe culturellement adaptées sont en cours d'élaboration. Un centre d'excellence de l'apprentissage des langues sera établi. Nous travaillons fort pour vous donner un certain nombre...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Madame la ministre.

[Original]

M^{me} Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Monsieur le président, plusieurs des 11 recommandations pourraient également s'appliquer au système d'éducation francophone, notamment en matière de recrutement et du maintien en poste de personnel enseignant qualifié et de professionnels de services de santé, dont toutes les écoles de la province ont grandement besoin. Les parents francophones et le personnel du secteur francophone se demandent ce qui sera fait du côté francophone, pour égaler les mesures annoncées du côté anglophone. Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

L'hon. M^{me} Johnson (Carleton-Victoria, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC) : Une fois de plus, je suis ravie de prendre la parole à la Chambre du peuple pour répondre aux questions de la députée d'en face. Un plan d'action sera établi à l'échelle provinciale afin d'améliorer la fréquentation scolaire régulière des élèves et de renouveler l'adhésion à une culture provinciale de l'apprentissage. Le ministère travaillera à l'élaboration d'un nouveau modèle de composition des classes et à l'établissement d'un échancier raisonnable pour mettre en oeuvre un système amélioré, inclusif et équitable. L'accent sera mis sur les apprenants des écoles intermédiaires âgés de 11 à 14 ans en travaillant à cerner des mesures et des programmes. Les options de cours et les possibilités d'apprentissage de la langue française seront élargies pour les élèves du secondaire et ceux des zones rurales ; de plus, le ministère étudiera la possibilité d'assouplir les conditions d'entrée en immersion française pour les fonder sur l'état de préparation des élèves. Des solutions seront élaborées pour que les élèves de la maternelle à la 8^e année aient



Questions orales

30 minutes d'éducation physique par jour, en plus d'avoir des possibilités d'apprentissage en plein air. Le centre d'excellence de l'apprentissage des langues élaborera un plan de communication et de soutien destiné aux familles et à leur communauté.

[Original]

GARDERIES

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Monsieur le président, le manque de places dans les centres de la petite enfance ou dans les garderies est flagrant partout dans la province. On reçoit des appels et on entend parler de jeunes familles partout dans la province, des gens qui ont déménagé dans des régions pour y accepter des emplois, mais qui ne peuvent pas aller travailler à cause d'un manque de places en garderie. Il y a des gens qui veulent retourner au travail, c'est-à-dire des femmes qui veulent retourner au travail après un congé de maternité, mais qui ne peuvent pas le faire à cause d'un manque de places en garderie. Les places en garderie sont inexistantes dans les régions rurales pour les enfants de 0 à 2 ans. Je vous donne un exemple. Dans ma circonscription, un employeur très respecté dans ce secteur d'activité a compté 123 employés depuis 2010. C'est une entreprise qui compte 27 employés, mais seulement 23 y travaillent actuellement, faute de personnel. Quel est le plan de la province en matière de recrutement et de maintien en poste des éducatrices de la petite enfance ici, au Nouveau-Brunswick, Monsieur le président?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Johnson (Carleton-Victoria, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC) : Il s'agit d'un sujet très enthousiasmant, car j'ai rarement eu l'occasion de m'exprimer autant au cours de mes trois années au poste de ministre de l'Agriculture. C'est formidable, et il s'agit d'un domaine que je connais très bien.

Un nouvel accord a été conclu avec les établissements de garderie éducative. Une nouvelle cohorte est prévue ce mois-ci. La petite enfance est une étape extrêmement importante du développement de l'enfant. En assurant aux familles du Nouveau-Brunswick un accès à des services de garderie de qualité et abordables, nous faisons en sorte que nos plus jeunes apprenants disposent des outils dont ils ont besoin pour réussir dès le départ. Nous savons qu'il faut davantage de places dans les garderies éducatives. Nous savons que les parents du Nouveau-Brunswick cherchent à obtenir ces places non seulement lorsque leur enfant se prépare à entrer à l'école, mais aussi avant leur naissance. Nous avons de jeunes couples nouvellement mariés qui, décidant de fonder une famille, inscrivent déjà leurs futurs enfants sur des listes d'attente. Nous savons que le besoin se fait sentir, et nous nous efforçons de le satisfaire.

Aujourd'hui, 1 500 garderies éducatives...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Madame la ministre.



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

(Exclamations.)

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Je vais effectivement poser la question de nouveau, car telle n'est pas la réponse que j'attendais. Lorsque l'on parle de places en garderie, je comprends que le gouvernement tente d'en créer, mais il n'y a pas de travailleurs, et c'est là où je veux en venir. Voilà pourquoi j'ai posé la question au sujet du recrutement et du maintien en poste. En raison du manque de prévoyance du gouvernement actuel, aucun travailleur ne pourra occuper les nouvelles places qui seront créées.

Actuellement, le salaire du personnel de garderie est plafonné à 24,47 \$ l'heure — 24,47 \$ l'heure —, alors que les assistants en éducation, pour de très bonnes raisons, gagnent 35 \$ l'heure. C'est tout à fait logique, mais le personnel de garderie devrait avoir le même genre de salaire. Le gouvernement s'engagera-t-il à augmenter les salaires du personnel de garderie pour que celui-ci soit rémunéré à sa juste valeur?

L'hon. Mme Johnson (Carleton-Victoria, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC) : Par l'entremise du président, je dirai au député d'en face que, à ce jour, 1 506 places de garderie éducative additionnelles ont été créées un peu partout dans la province, et nous sommes sur la bonne voie pour en créer 3 400 autres avant le mois de mars 2026. Nous travaillons également avec les exploitants de garderie pour remplir 2 000 places vacantes, et nous continuerons de le faire. En octobre 2023, 1 488 de ces places avaient été occupées. Nous mettons en oeuvre une stratégie qui cible les zones où les besoins sont les plus pressants afin de mieux répondre aux besoins des familles en matière de services de garderie. Cette stratégie a été élaborée et affinée en fonction des observations que nous avons reçues des familles et des parties prenantes du secteur.

En ce qui concerne le recrutement, nous devons faire en sorte que nos jeunes apprenants qui sont actuellement au secondaire soient au courant des perspectives de carrière qu'il y a dans les écoles et dans le milieu de l'éducation au-delà de l'enseignement. Il nous incombe de veiller à ce que ces perspectives soient clairement expliquées aux jeunes afin qu'ils les considèrent comme des perspectives de carrière pour eux dans l'avenir. Merci.

[Original]

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Peut-être que la ministre verra ici un lien avec le secteur de l'agriculture. C'est très difficile de convaincre des jeunes d'aller travailler dans un domaine où ils vivront sous le seuil de la pauvreté, Monsieur le président. Donc, la première chose que doit faire ce gouvernement, c'est augmenter les salaires de ces éducatrices de la petite enfance pour qu'elles aient une rémunération qui reflète la valeur de leur travail.

Alors, que fera ce gouvernement par rapport à ce dossier? Où allons-nous amener les enfants? Avec qui allons-nous laisser nos enfants, si nous ne pouvons pas aider des travailleuses qui gagnent déjà des salaires de crève-la-faim pour un emploi extrêmement



Questions orales

important? Quelle sera la valeur de tout cela? Donc, ce gouvernement s'engage-t-il à augmenter les salaires des éducatrices de la petite enfance? De plus, ce gouvernement s'engage-t-il à faciliter la syndicalisation de ces travailleuses?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Johnson (Carleton-Victoria, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC) : Eh bien, Monsieur le président, au nom du ministre de l'Éducation, je crois que notre objectif est de faire en sorte que nous ayons le personnel nécessaire pour s'occuper des enfants et que ceux-ci reçoivent l'éducation la mieux adaptée possible. Naturellement, nous travaillerons de concert avec nos collègues pour que les salaires correspondent à l'expérience et que les gens qui travaillent avec nos enfants prennent soin du mieux qu'ils peuvent de notre richesse la plus précieuse. Merci beaucoup.

[Original]

STATUT DE L'ARTISTE

M^{me} Thériault (Caraquet, L) : Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à la ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture. Madame la ministre, vous êtes en poste depuis 2020. Vous êtes responsable de la culture depuis tout ce temps. Depuis 2020, vous dites que vous travaillez au statut de l'artiste et que des mesures s'en viennent. Étant donné que nous sommes à l'aube de 2024, j'aimerais savoir ceci : Quand allez-vous déposer le projet de loi sur le statut de l'artiste? Merci.

[Traduction]

L'hon. M^{me} Scott-Wallace (Sussex-Fundy-St. Martins, ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, PC) : Monsieur le président, merci de la question. J'aime vraiment avoir l'occasion de parler des artistes de notre province, car ils ont beaucoup à offrir. En tant que ministre, nous travaillons en étroite collaboration avec eux. Je tiens simplement à brosser ici un tableau, en quelque sorte, puisque nous parlons d'art. C'est en 2014, sous le gouvernement progressiste-conservateur de l'époque, que le comité sur le statut de l'artiste a été créé. Désolée, je crois qu'il s'agissait du Groupe de travail du premier ministre. Beaucoup de travail a été accompli avec le groupe à l'époque. Ensuite, nous avons changé de gouvernement. Les Libéraux sont arrivés au pouvoir, sous Gallant. La chef connaît bien les faits, j'en suis sûre. Toutefois, le travail a complètement cessé. C'est vraiment en 2022, sous le gouvernement actuel, que nous avons remis le tout sur la bonne voie.

Je tiens à dire que nous travaillons en très étroite collaboration avec l'équipe de transition...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Madame la ministre.



Questions orales

[Original]

M^{me} Thériault (Caraquet, L) : Merci pour l'historique du dossier, mais je le connais par cœur. Nous vous demandons ce que vous allez faire. Présentement, Madame la ministre, les artistes n'ont aucun accès à l'assurance-maladie, à l'assurance-emploi ou à l'assurance de la sécurité au travail. Ils n'ont pas accès à des pensions de retraite. Ils n'ont pas accès à des congés de maladie ou à des congés parentaux, mais cela vous convient, par exemple, quand vous les envoyez à l'international en tant qu'ambassadeurs faire des steppettes pour représenter le Nouveau-Brunswick.

Quelle sécurité donnez-vous aux artistes? J'ai posé des questions à votre sous-ministre lors d'une réunion de comité en septembre, et elle nous a dit qu'un échéancier était à venir. Nous n'avons eu aucune nouvelle à ce sujet. Je lui ai demandé si vous aviez entamé des pourparlers avec Ottawa, parce que ce dossier implique une collaboration fédérale-provinciale, mais nous n'avons eu aucune nouvelle à cet égard. Cela me porte à croire que l'attente et le silence représentent un manque de volonté politique. Quand allez-vous déposer le projet de loi?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Scott-Wallace (Sussex-Fundy-St. Martins, ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, PC) : Merci beaucoup. Il ne fait aucun doute que, même si la députée d'en face n'a peut-être pas entendu parler des mesures prises, les artistes en ont certainement entendu parler. Nous travaillons en très étroite collaboration avec les artistes, et nous constatons un grand élan à cet égard. Je suis très surprise, surtout connaissant les liens étroits que la députée d'en face entretient avec la communauté artistique.

Monsieur le président, j'affirme que le dossier connaît un incroyable élan jusqu'à présent. En fait, nous travaillons actuellement à un cadre stratégique qui permettra de prendre des mesures, comme établir la définition de ce qu'est un « artiste professionnel » — ce qui est du jamais vu —, garantir des contrats obligatoires pour les artistes professionnels — c'est une première — et veiller à l'établissement et certainement au respect d'un barème d'honoraires pour le travail d'un artiste.

Monsieur le président, une quantité considérable de travail a été accomplie avec nos artistes. Le dossier connaît un grand élan. Je remercie les membres du comité de transition. Nous accomplissons de l'excellent travail avec eux.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Madame la ministre. La période des questions est terminée.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

NORMES D'EMPLOI

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; ministre des Affaires autochtones ; ministre responsable de l'Immigration, PC) : Merci, Monsieur le président. Je prends la parole pour répondre à une question qu'a posée le député de Fredericton-Sud au sujet du projet de loi 27. En décembre 2022, le projet de loi 27, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*, a été déposé à l'Assemblée législative par le député de Fredericton-Sud. Le projet de loi vise à modifier la *Loi sur les normes d'emploi* pour ajouter 10 jours de congé de maladie payé et mettre en oeuvre un programme de soutien financier afin d'aider temporairement les employeurs à s'adapter aux coûts additionnels connexes. En janvier 2023, le projet de loi a été renvoyé au Comité permanent de modification des lois. Par la suite, le comité a recommandé que le ministère soit chargé de mener des consultations à cet égard et qu'il fasse rapport des résultats de celles-ci.

J'ai le plaisir d'annoncer que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail entreprend effectivement le travail en question à l'heure actuelle. La date limite pour présenter une rétroaction dans le cadre du processus de consultation est le 11 décembre. Nous aurons plus de renseignements à communiquer. Merci.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Merci, Monsieur le président, et merci à la ministre d'avoir répondu à la question qui avait été prise en note plus tôt. Je suis reconnaissant des consultations dont l'engagement a été pris. Le processus a été reporté de six mois, je pense, mais il aboutira très bientôt. Voici la question fondamentale que se posent tous les travailleurs ne disposant pas de congés de maladie payés : La ministre compte-t-elle déposer un projet de loi au printemps pour accorder des congés de maladie payés aux gens du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; ministre des Affaires autochtones ; ministre responsable de l'Immigration, PC) : Monsieur le président, merci de la question. Selon moi, il est impératif pour nous de comprendre que le processus nécessite notamment la participation des parties prenantes. Nous nous sommes engagés à procéder ainsi ; nous devons donc voir les résultats des consultations avec les parties prenantes pour aller de l'avant. Merci.

VIOLENCE SEXUELLE

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je prends la parole au sujet d'une question de la députée du Parti vert que j'avais prise en note l'autre jour concernant les infirmières examinatrices en cas d'agression sexuelle et les postes vacants dans la province. Il y a une coordonnatrice provinciale, ainsi que six coordonnateurs régionaux qui couvrent la province. Il y a 13,2 équivalents à temps plein (ETP) qui sont affectés au programme SANE. À l'heure actuelle, 3,6 ETP sont vacants. Il y a 0,8 ETP dans la zone 1, 1 ETP et 0,8 ETP dans la zone 3 et 1 ETP dans la zone 5. Outre



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

les infirmières affectées au programme SANE, 22 infirmières additionnelles fournissent du soutien téléphonique.

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Monsieur le président, je remercie le ministre d'être revenu sur la question à la Chambre après l'avoir prise en note. Une partie de ma question était : Où se trouvent les infirmières affectées au programme SANE? Le rapport *Prévenir et intervenir pour contrer la violence sexuelle au Nouveau-Brunswick* préconise la présence dans chaque salle d'urgence d'infirmières du programme SANE ; je me demande donc combien de salles d'urgence disposent de celles-ci. Que fera le ministre pour assurer la formation, le recrutement et le maintien en poste d'infirmières affectées au programme SANE dans la province, surtout dans les régions rurales?

Merci, Monsieur le président.

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Merci beaucoup. Les infirmières en question se trouvent dans les grands centres de traumatologie de la province. Ce que j'essayais surtout de faire valoir, c'est qu'il s'agit d'un programme coordonné à l'échelle de la province. Je sais que le député de Moncton-Centre a dit que des programmes coordonnés à l'échelle provinciale n'étaient pas la solution ici, au Nouveau-Brunswick. Chaque zone et les grands centres de traumatologie sont couverts, mais, à mon avis, quand vous tenez compte des autres membres du personnel infirmier additionnel qui sont disponibles sur appel, vous verrez que le travail se poursuit.

Les RRS sont les organismes chargés d'apporter la réponse à une situation. Nous poursuivons le recrutement afin que des membres additionnels du personnel infirmier immatriculé et du personnel soient disponibles pour aider si une situation survenait. Il est encourageant de constater que le programme a pris de l'ampleur et qu'il continue de fournir des services dans de malheureuses situations où les gens peuvent obtenir de tels...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

ÉCOLES

L'hon. M^{me} Johnson (Carleton-Victoria, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC) : Monsieur le président, je prends la parole pour répondre aux questions que la députée de Madawaska-Les-Lacs—Edmundston a posées hier et dont j'ai pris note. Elle a demandé si le ministre pouvait nous dire quelle était la position de l'école sur la liste, en faisant allusion à l'école de Florenceville-Bristol, dans le comté de Carleton-Nord.

La nouvelle école dans Carleton Nord entraînera la fermeture de quatre établissements plus anciens, ce qui est une recommandation formulée à la suite de l'étude de viabilité réalisée en 2019. Le projet de l'école était le prochain sur la liste stable des priorités en matière d'infrastructures ministérielles (SPMIM), ce qui signifie qu'il était censé recevoir



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

un financement au titre du budget de capital de 2024-2025. La priorité a été accordée à ce projet un an plus tôt que prévu en raison de la situation financière solide de la province.

La députée de Madawaska-Les-Lacs—Edmundston a également demandé comment la première priorité de l'un des sept districts scolaires du Nouveau-Brunswick s'est retrouvée en 39^e position et que sa troisième priorité s'est retrouvée en 29^e position. Les districts sont chargés de soumettre leurs listes de priorités au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Les priorités des districts sont ensuite évaluées par rapport aux projets un peu partout dans la province à l'aide de l'outil d'évaluation QBL, soit l'analyse multidimensionnelle quadruple bilan, qui a été élaboré en collaboration avec les districts scolaires. Les priorités des districts sont parmi plusieurs facteurs pris en compte dans l'évaluation QBL. L'utilisation d'outils du genre et la publication des résultats sont des éléments importants pour garantir la transparence de nos décisions en matière d'infrastructure scolaire.

La priorité a été accordée au projet d'ajout d'infrastructures à la Tabusintac Community School en raison de la croissance de la population dans la zone en question. Le projet de cette école n'a pas entraîné le déclassement d'un autre projet sur la liste stable des priorités en matière d'infrastructure ministérielle. Le projet ne figurait pas sur la liste l'année dernière, car il n'avait pas été demandé par le district à l'époque. Le projet figurait sur la liste des grands projets d'immobilisation du district scolaire Anglophone North (ASD-N) soumise par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. L'évaluation de ce projet a montré un manque considérable d'espaces d'enseignement.

Le projet de la Cité des Jeunes a été retiré de la liste. Les projets ne figurant pas sur la liste SPMIM sont évalués chaque année en fonction des dernières données et derniers renseignements disponibles. Le classement des projets peut changer chaque année au fur et à mesure qu'ils sont réévalués, et le changement de classement peut être dû à un changement du résultat d'un projet ou à d'autres changements de résultat.

[Original]

M^{me} Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Merci, Monsieur le président. Je remercie la ministre pour les clarifications. Toutefois, hier, j'avais demandé si l'école annoncée pour Florenceville-Bristol était en quatrième position sur la liste des priorités du ministère.

En fait, le ministère nous dit qu'il travaille aux projets liés à six écoles cette année. Pour ce qui est des 7^e, 8^e, 9^e et 10^e positions, cette liste ne changera plus. Si le ministère n'avait pas plus d'argent à dépenser l'année passée, la liste des priorités a-t-elle été effectivement gardée intacte? Dans les priorités qui n'avaient pas fait l'objet d'annonces dans le budget de capital de décembre 2022, l'école de Florenceville-Bristol était-elle effectivement en 4^e position?

[Traduction]

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Madame la députée.

L'hon. M^{me} Johnson (Carleton-Victoria, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC) : Monsieur le président, je crois avoir répondu à la question. Je crois avoir dit que le projet était le prochain sur la liste stable des priorités en matière d'infrastructure ministérielles. Nous pourrions fermer quatre autres bâtiments qui seront remplacés par le nouveau bâtiment. Le projet est le prochain sur la liste, et nous avons reçu le financement au titre du budget de capital 2024-2025.

D'ailleurs, la médisance qui est régulièrement répandue, c'est que nous ne faisons des travaux de construction que dans des districts anglophones. Eh bien, six grands projets d'immobilisations sont prévus pour 2024-2025. Il y a la construction d'une maternelle anglophone à Dieppe. Il y a le remplacement de la Salisbury Elementary School. Il y a la construction d'une école pour remplacer la George Street Middle School, à Fredericton, un ajout à la Tabusintac School, un ajout et des travaux de modernisation pour l'École Saint-Henri, à Moncton, et une nouvelle école pour remplacer la Forest Hill Elementary School et la Liverpool Street Elementary School. Bon, je ne suis pas enseignante de mathématiques de profession, mais trois projets sur six équivalent à 50 %, et je pense que c'est un très bon chiffre.